



**Subdivision Administrative Nord
COMMUNE DE POUEMBOUT**

NOUVELLE-CALEDONIE

**DÉLIBÉRATION N° 38/23
Relative à l'adoption des centimes additionnels communaux pour l'exercice 2024**

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire le 05 Décembre 2023,

- VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 9 mars 1999 relative à la Nouvelle- Calédonie,
- VU la loi modifiée n° 99-210 du 9 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie,
- VU les articles 871 à 875 du Code Territorial des Impôts,
- VU la délibération n° 144 du Congrès du 27 décembre 2005 modifiant les limites des centimes additionnels perçus par les communes,
- CONSIDERANT l'avis de la commission des finances réunie le 29 novembre 2023,

Après avoir délibéré à l'unanimité des voix, soit :

POUR : 14 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix

ADOpte LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 :


Les centimes additionnels aux impôts, droits et taxes sont adoptés pour l'exercice 2024, selon les modalités suivantes :

- 60 centimes sur la contribution des patentes,
- 60 centimes sur les droits de licence,
- 60 centimes sur la contribution foncière,
- 30 centimes sur les droits d'enregistrement,
- 25 centimes sur l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au Commissaire délégué de la République pour la province Nord, à la Direction des Services Fiscaux, à la Direction du Budget et des Affaires Financières et sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal de POUEMBOUT.

Délibération n° 38/23 du 05 Décembre 2023

	Yann PERALDI		
Joëlle LE MARREC		Gaël MICHEL-VILLAZ	
Catherine CHIARA		Alexandre NICOLI	
Fabienne VIBERT		Jean-Philip FLOTAT	
Christophe COURTOT		Cynthia LEVEQUE	
Claude MEOUDHIA		Ornella DEBELS	
Myriam PAULAUD		Wilfrid PONIA	
Henri POADAGUE		Nadine POININE	
Nicolas LACROSE		Edvina BOULA	
Diane GAUZERE		Jean-François PORIN-POUEA	
Christiane PERDRIAT		Judickaël SELEFEN	
Jérémy POADJA		Leïla GAVEAU	

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

RECU le 07 DEC. 2023

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
 NORD